

Procédure et délais de dépôt pour les projets d'information

Les projets d'information sont examinés par la Commission d'information (CI). Après un préavis positif de la CI, les petits projets d'information (PPI) sont soumis à la Ville et au Canton de Genève pour financement. Les grands projets d'information (GPI) doivent être validés par le Conseil de la FGC et sont ensuite soumis aux mêmes bailleurs pour financement.

L'attribution des fonds de la Ville de Genève doit faire l'objet d'un préavis de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS) à l'attention du Conseil administratif (CA). Les séances DGVS ont lieu quatre fois par an. Les projets ne peuvent pas être financés rétroactivement. L'attribution des fonds du Canton de Genève pour le financement des projets d'information est déléguée à la FGC.

Les dossiers de demande de financement des PPI et des GPI doivent parvenir au Secrétariat de la FGC en version électronique uniquement, en respectant les délais ci-dessous. La première mouture du dossier doit être transmise au moins cinq jours avant le délai de dépôt afin de pouvoir tenir compte des éventuelles observations. Le Manuel de la FGC détaille à la section 5 les pièces à fournir au dossier.

	Délai de dépôt de dossier	Séance CI	Séance DGVS	Validation CA
PPI 2026	22 décembre 2025	13 janvier	20 février	18 mars
	26 janvier	10 février	29 mai	17 juin
	23 février	10 mars	29 mai	17 juin
	30 mars	14 avril	29 mai	14 octobre
	27 avril	12 mai	25 septembre	14 octobre
	25 mai	9 juin	25 septembre	14 octobre
	24 août	8 septembre	25 septembre	14 octobre
	28 septembre	13 octobre	6 novembre	25 novembre

	Délai de dépôt de dossier	Séance CI	Séance du Conseil FGC	Séance DGVS	Validation CA
GPI 2026	23 décembre 2025	13 janvier	3 février	20 février	18 mars
	21 janvier	10 février	3 mars	29 mai	17 juin
	18 février	10 mars	31 mars	29 mai	17 juin
	25 mars	14 avril	5 mai	29 mai	14 octobre
	22 avril	12 mai	2 juin	25 septembre	14 octobre
	20 mai	9 juin	7 juillet	26 septembre	14 octobre
	19 août	8 septembre	6 octobre	6 novembre	25 novembre

